



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 70131

Texte de la question

M. Joël Sarlot attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conclusions du « Baromètre Santé-Jeunes » établies par le comité français d'éducation pour la santé, qu'il a présentées le 24 novembre dernier. Ainsi, il est donné des preuves scientifiques et sociologiques irréfutables que, lorsque le père de naissance est absent, la violence concerne un enfant ou adolescent sur 8 au lieu de un sur quatorze quand le père est présent. De même, la corrélation est tout aussi éloquente avec la vulnérabilité à la toxicomanie, puisque dans les groupes où le père de naissance a été amputé et supplanté par une « personne-prothèse », le cannabis n'est refusé que par 30 % des enfants ou adolescents fragilisés. Ceux qui ont bénéficié de leurs vrais père et mère sont mieux préservés (47 % de refus). Aussi, est-il inquiétant de constater que le rôle de la famille n'a pas été suffisamment pris en compte jusqu'à présent dans les stratégies de prévention mises en place en direction des adolescents. C'est pourquoi, il lui demande de l'informer des actions qu'il compte entreprendre pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70131

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7033